

## Séance du 16 février 2015

Le seize février deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 06/02/2015

Date d'affichage : 24/02/2015

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BAZIN Denis, BELLÉE Pascal ; Mme LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Etait excusée : Mme RIVALLANT Stéphanie (procuration Mme LEDOUX).

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### **I. Effacement des réseaux électriques et téléphoniques route de Dangy : participation de la commune au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) (visa 19/02/2015)**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dernières estimations pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications route de Dangy (RD 89).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'étude détaillée, le coût prévisionnel de ce projet est de 30 400 € TTC.

Conformément au barème 2015 du SDEM 50, la participation de la commune de CARANTILLY s'élève à 30% du montant HT des travaux soit 7 600 €.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident la réalisation de l'effacement des réseaux route de Dangy (RD 89) ;
- acceptent une participation de la commune de 7 600 € ;
- donnent pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

### **II. Effacement des réseaux route de Dangy (visa 19/02/2015)**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la Société ALLEZ pour la partie éclairage public, suite à l'effacement des réseaux électriques et de télécommunications route de Dangy (RD 89).

Le coût prévisionnel est de 6 324 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de l'entreprise ALLEZ pour la modification de l'éclairage public de la RD 89, pour un montant TTC de 6 324 €.

### **III. Bons pierre année 2015**

Suite aux demandes formulées en mairie, M. CORON informe le conseil qu'il a fait la tournée des chemins communaux avec les membres de la commission. Au vu de leurs constatations ils proposent d'attribuer les quantités suivantes :

- Gratien ALLIX : 16 tonnes de 20/40
- Jacques ENGUEHARD : 15 tonnes de 20/40

- David BEAUFILS : 30 tonnes de 0/150, sous conditions de remise en état des chemins de randonnées. La commission se rendra sur place avant l'octroi de cette dotation.

Le CM donne son accord à l'unanimité.

#### **IV. Réhabilitation de l'hôtel restaurant : coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI) (visa 19/02/2015)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une mission de coordination SSI est nécessaire dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant.

Une consultation a été effectuée et quatre réponses sont parvenues en mairie :

- LENESLEY de Saint-Lô : 2 640 € TTC ;
- COQUIERE INGENIERIE d'Agneaux : 3 060 € TTC ;
- I-FLUIDES d'Avranches : 1 800 € TTC ;
- NORMAPRIM de Querqueville : 3 240 € TTC

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- retiennent la proposition du bureau d'études I-FLUIDES d'Avranches, pour un montant TTC de 1 800 €, pour assurer la mission de coordination SSI dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant;
- autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **V. Photocopieur de la mairie (visa 19/02/2015)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de location du photocopieur conclu avec la société DESK Basse-Normandie arrive à échéance en mai 2015.

La société DESK a refait une proposition pour un matériel multifonction plus performant. Le loyer serait de 243 € HT par trimestre (contre 231 € HT actuellement) mais les coûts copies sont moins élevés. Les frais de configuration sont offerts (302 € HT).

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- retiennent la proposition de la Société DESK Basse-Normandie pour un matériel SHARP MX 2314 NSF, pour une location sur 5 ans ;
- autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire (contrat de location, contrat de maintenance...).

#### **VI. Affaires diverses**

- **Hôtel restaurant** : M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux qui sont satisfaisants. Suite à des interrogations et remarques de l'architecte, l'équipe de suivi de chantier a entamé une vérification des devis et du respect du cahier des charges (CCTP). Les premiers éléments ont été transmis à l'architecte pour analyse et réponse. M. le Maire rappelle au CM qu'il avait invité l'équipe de maîtrise d'œuvre en début de séance pour répondre aux questions que se posent naturellement les conseillers municipaux. Malheureusement Mme l'architecte a décliné cette invitation.

- **Location logement La Gare** : Au moins une famille est intéressée ; il sera loué début avril.

- **Commission Environnement à la CC de Canisy** : M. le Maire informe le CM qu'il a suivi les travaux de cette commission.

La situation financière du point fort ne s'améliore pas à cause des emprunts toxiques indexés sur le franc suisse. La commission proposera à l'assemblée de ne pas augmenter les tarifs OM en 2015.

La situation du budget OM de la CC de Canisy fait apparaître de nombreux impayés : des contacts seront pris auprès des habitants qui ont omis de payer.

Il sera certainement nécessaire de revoir les tournées du camion: regroupements dans certains points car les nombreux dépôts au porte à porte de chaque côté de la route oblige le camion à slalomer ce qui rend le ramassage dangereux.

- **Reclamation des assistantes maternelles** : M. le Maire rappelle au CM qu'il avait été sollicité sous forme de pétition par les assistantes maternelles de Carantilly qui souhaitaient voir leur nom apparaître sur la liste des assistantes affichée au RAM de Marigny.

Après avoir pris contact sur ce sujet avec M. le Député et M. le Conseiller Général et Président de St-Lô Agglo, ces derniers l'avaient assuré de leur soutien. Un courrier accompagné de la demande des intéressées a été envoyé à M. QUINQUENNEL. La réponse est revenue trois mois plus tard par une lettre émanant du vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse de Saint-Lô Agglo, qui, textes à l'appui, répond que ce n'est pas possible.

Cette lettre sera transmise aux assistantes maternelles et affichée en Mairie.

- **Elections départementales** : M. le Maire rappelle que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Les cantons ont été changés : nous appartenons désormais au canton de SAINT-LÔ 2.

- **Anciens combattants** : M. le Maire informe le CM qu'il a été contacté par le Président cantonal des anciens combattants le prévenant que son bureau avait décidé de choisir notre commune pour organiser la cérémonie unitaire cantonale du 11 novembre 2015.

La commune de Carantilly a déjà reçu cette cérémonie le 8 mai 2008, 11 novembre 2011 et plus récemment le 8 mai 2014. Le canton de Marigny compte 11 communes, 3 rassemblements ont lieu par an.

Après en avoir délibéré, le CM donne son accord étant donné le caractère exceptionnel : M. Eugène LEMERRE, Président des AC de Carantilly depuis de nombreuses années se voyant remettre la croix du combattant lors de cette cérémonie. Toutefois un courrier sera adressé au Président Cantonal lui demandant de s'engager par écrit de ne plus organiser de cérémonies avant 2019 afin de rétablir un équilibre entre communes.

- **Réforme territoriale** : M. le Maire informe le CM qu'il a assisté à la visite de Mme la nouvelle Sous-Préfète, secrétaire générale de la Préfecture dans les locaux de la communauté des communes de Canisy. La réforme territoriale a été abordée ainsi que la baisse des dotations.

Mme la Sous-Préfète a dit que réfléchir sur l'avenir de nos territoires, c'était bien mais que pour l'instant, la loi n'étant pas encore votée, il ne "fallait pas faire trop de plans sur la comète".



M. le Maire rappelle sa position sur la construction de commune nouvelle issue de la communauté de commune ; il y est hostile car il considère que cela ne peut qu'aboutir à l'appauvrissement voir la disparition de nos communes. Certes la redevance engendrée par nos pylônes donne des envies.

## **VII. Questions diverses**

Une rampe d'éclairage de la salle des sports est en panne depuis quelques jours, le compteur ayant disjoncté après un coût d'orage. Mme PAISANT demande quand la réparation sera effectuée et si l'assurance peut prendre en compte le coût. M. le Maire répond que les premières constatations ne prouvent pas que cette panne est due à l'orage mais à de la vétusté. Vétusté plus franchise, il craint que le résultat ne coûte plus cher en expertise et dossiers. La réparation définitive aura lieu courant de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h40.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Bruno CORON 
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT PP M. LEDOUX
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Denis BAZIN	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS
Cécile GOSSET	